

Agadir : Bensouda face aux opérateurs

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 26-05-2008 23:40:54

- **Le statut fiscal agricole au centre des débats**
- **Autres questions soulevées: procédures d'enregistrement, logements sociaux...**

UNE salle comble attendait, jeudi dernier dans la capitale du Souss, Nourredine Bensouda, le patron du Fisc marocain. La rencontre organisée par la Chambre de commerce d'Agadir en partenariat avec l'Union régionale de la CGEM, a, en effet, réuni un grand nombre d'opérateurs locaux. Pour eux, Bensouda a longuement commenté les différentes dispositions entrées en vigueur à partir du 1er janvier 2008. Les acteurs locaux voulaient avoir des réponses pour des questions spécifiques. De fait, pour eux, le meeting était une opportunité pour tenter d'attirer l'attention du responsable du Fisc aux particularités de leurs secteurs d'activité.

Abderrazak Mouisset, professionnel de l'agriculture, a notamment soulevé la question du statut fiscal de son secteur. A son avis, il faut faire la part entre les petits agriculteurs et les grands groupes agricoles. «Le statut fiscal de ces derniers devrait changer, il n'est pas normal que, dans le Maroc de 2008, les gros agriculteurs soient toujours exonérés alors qu'ils réalisent des bénéfices importants», souligne Mouisset. Position étonnante pour un agriculteur dont les exploitations sont parmi les plus modernes de la région; mais le professionnel argue que les gros producteurs doivent agir en opérateurs citoyens et ne pas attendre 2010, fin du régime d'exonération. Car les grands groupes réalisent, eux, d'importants bénéfices pouvant dépasser les 100 millions de DH par an. Il n'y a donc pas de raison qu'ils n'en donnent pas un peu au Fisc, surtout que des soutiens ont été mis en place en faveur, notamment, des nouveaux investissements pour lesquels la subvention de l'Etat atteint 40%. Pour l'installation de la micro-irrigation, elle est même de 60%.

De son côté, Mohamed Loudiyi, expert-comptable, a tenté de sensibiliser «monsieur Fisc» à certaines contraintes au niveau des services de l'enregistrement. Le professionnel déplore la contrainte du certificat de mise à jour délivré par le service de l'assiette avant toute opération d'enregistrement de modification de statut de société. Pour Bensouda, il est normal que le Fisc réclame son dû à toute personne qui vient le voir.

Sur la question du «noir» qui continue à être pratiqué par les opérateurs immobiliers dans le logement social, le DG des Impôts a plutôt temporisé: il a rappelé, entre autres, l'intérêt social de ce programme. L'an dernier, lors d'une rencontre similaire avec les opérateurs gadiris, il avait pourtant précisé que cette situation n'a pas échappé au Fisc et que «les entreprises qui pratiquent cela auront bien des surprises de la part du département des Impôts».

Malika ALAMI
L'économiste